

VILLE D'EPERNON**(Eure-et-Loir)**8, rue du Général Leclerc
BP 30041
28231 EPERNON cedex
Tél. 02.37.83.40.67**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL****2020-225****SEANCE DU 14 DECEMBRE 2020**

FB/LN//MH/CJ n° 2020/04

Objet de la délibération :

OBJET**CREANCES ETEINTES**

NOMBRE DE CONSEILLERS

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : **28**

Présents : 24

Pouvoirs : 03

Votants : 27

Date de la convocation :
8/12/2020

L'an deux mille vingt, le 14 décembre à 20h30, les membres du conseil municipal de la ville d'EPERNON se sont réunis, en séance ordinaire, sous la présidence de BELHOMME François, Maire.

Etaient présents :

Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux :

BELHOMME François, BONVIN Béatrice, GAY Jacques, THÉRON-CAPLAIN Armelle, DURAND Denis, PONÇON Anne, BONNET Dominique, JOSEPH Jean, BEULÉ Simone, DAVID Guy, HABEGGER Christine, POISSONNIER Philippe, ROUZET Sylvie, ROYNEL Eric, RICHARD-DUHAMEL Stéphanie, SAUTEUR Emmanuel, COMBEAU Cécile, AMELOT Thomas, DOROL Dalila, ESTAMPE Bruno, HAMARD Roland, MARCHAND Isabelle, CHARRIER Hélène, PICHARD Fabrice.

Excusés :

EVENO Patricia, pouvoir à Stéphanie RICHARD-DUHAMEL
DOKOUROFF Sonia, pouvoir à HABEGGER Christine
CLAIREMBAULT Claire, pouvoir à COMBEAU Cécile
Marc BAUDELOT - MARCHAND Jean-Paul.

Secrétaire de séance : Eric ROYNEL

Le Conseil municipal,
VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU l'instruction budgétaire et comptable M14,
VU l'avis favorable de la Commission des Finances du 25/11/2020,
CONSIDERANT la demande adressée par le comptable public d'éteindre la créance pour des dettes de restauration scolaire,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

VOTANTS : 27	POUR : 27	ABSTENTION : 0	CONTRE : 0
--------------	-----------	----------------	------------

DECIDE d'admettre en créances éteintes selon la demande de la trésorerie du 24/06/2020, pour un montant de 2 196.48 €,**IMPUTE** ces dépenses à l'article 6542 du budget primitif de 2020.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

028-212801401-20201214-D2020_12_04-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/12/2020

Affichage : 15/12/2020

Pour l'autorité compétente par délégation



Fait et Délibéré à Epernon, le 14 décembre 2020

Le Maire,

F. BELHOMME